

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-neuf novembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du neuf novembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr LECOMTE Jean Luc à Mme BOUR Coline
Mme CYRILLE DHOOP Aurore à Mr VERHELST Eduard

Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir : Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard

Délibération 2021/050 en date du 19 novembre 2021

Fixation du prix de vente de l'eau 2021 pour la commune de Domps et la Communauté des Communes Briance Combade (village de Melzat)

Madame Le Maire rappelle que, pour l'année 2020, les tarifs étaient les suivants :

- ↳ Abonnement : 35,00 € / compteur,
- ↳ m³ d'eau consommé : 0,91 € / m³, (Domps)
- ↳ m³ d'eau consommé : 0,77 € / m³, (Sussac)
- ↳ Redevance assainissement : 0,15 € / m³ d'eau consommée (uniquement pour les foyers du bourg de Domps, raccordés au réseau d'assainissement communal)

Madame Le Maire indique que la convention en date du 19 juillet 1988 passée entre la commune de Domps et celle de Sussac nécessitait une actualisation, d'une part : parce que la compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté des Communes de Briance Combade, et d'autre part parce que le prix de vente de l'eau était fixé à un tarif inférieur pour les habitants de Sussac.

Pour pallier cette situation une nouvelle convention a été signée avec la Communauté des Communes de Briance Combade en date du 30 juillet 2021.